

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION

SEANCE DU 10 Août 2015

L'an deux mille quinze, le dix août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 4 août 2015

Monsieur MOUTIER Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, MM BOS, COMBE, DUPUY-CHAUVIN, MOUTIER, TORRENTE.

Absents ayant donné pouvoir : Mme PLUMAUGAT (Mme CHIAPPA), Mme TEYSSANDIER (Mme BENTEJAC), MM BEYRIE (Mr TORRENTE), SERVANTIE-LACROIX (Mme CASAGRANDE).

Absents : Mme LIZOLA, Mr FLAZINSKA

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330. du 22 mars 2010 modifié fixant échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois de la catégorie B régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 précité ;

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 voix contre ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de rédacteur à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 10 août 2015 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

2 – Conventions assistance juridique

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'être assisté par un cabinet d'avocats dans le cadre de la procédure de réorganisation des services et au quotidien pour toutes questions juridiques.

Il propose 2 conventions d'assistance :

- une convention d'assistance juridique "fonction publique" pour un forfait annuel de 4000 €
- une convention d'assistance juridique "générale" pour un forfait annuel de 2000 €

Après quelques discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à la convention assistance juridique "fonction publique" pour un montant annuel de 4000 € et ne souhaite pas s'engager dans la convention d'assistance juridique "générale" car cette convention porte sur un certain nombre de sujets pour lesquels la commune n'est pas en attente.

Le conseil municipal charge le Maire des démarches nécessaires et en particulier la signature de la convention.

3 - Vote de crédits supplémentaires – budget réseau de chaleur

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|---------------------------------------|---|
| D 023 : virement à section investis. | | 165.00 € |
| R 021 : virement section fonctionnement | | 165.00 € |
| R 165 : dépôts et cautionnement | | 165.00 € |
| R 7068 : Divers | | 165.00 € |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25 et ont signé les membres présents :

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. Some signatures are more legible than others. One signature in the lower center is clearly written as 'Bernardie (Bernardie)'. Other signatures are stylized and difficult to decipher.

